Image not found or type unknown

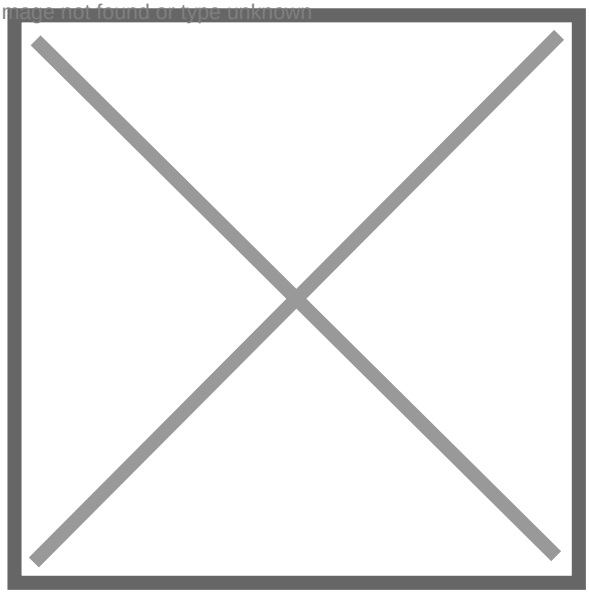

Frais de déplacement pour salariés

Par **timu**, le **18/08/2016** à **16:16**

Bonjour,

Est ce que l'employeur est obligé de rembourser tous les frais de déplacement d'un salarié dans le cadre de ses missions?

Est-il tenu de suivre un barème ou peut-il rembourser aux frais réels?

Peut-il refuser de rembourser un déplacement en voiture si le lieu est accessible par les transports en commun?

Quels sont ses obligations de remboursement de frais au salarié?

Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés